

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-025/PR/MTFPS portant adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2025 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

n° 2025-025/PR/MTFPS

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Date de publication
20 février 2025

Numéro JO
n° 02 du 30/01/2025

Date du numéro
30 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 2 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La Loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2001-0211/PRE/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 modifiant le Décret n°2017 348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2019-90/MTRA modifiant le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 08 novembre 2023

VU La Délibération n°04/DB/CA/2024 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant adoption du budget prévisionnel 2024

SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 Janvier 2025.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2025 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'établit comme suit

-
- Total des recettes prévisionnelles :.....36 376 702 350 FDJ – Total des dépenses prévisionnelles :.....32 566 540 929 FDJ – Résultat comptable :.....3 810 161 421 FDJ
- Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera. Fait à Djibouti, le 22 Janvier 2025
-

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH